

Entre le retour des réfugiés et l'intégration en terre étrangère : des choix qui n'en sont pas

LUC CAMBRÉZY

POUR CONNAÎTRE la profondeur des liens qui unissent les sociétés traditionnelles à leur territoire, Joël Bonnemaison pensait que la géographie humaine – que les méthodes d'analyse des données instrumentalisent pourtant de façon croissante – ne pouvait ignorer une réalité à la fois simple et formidablement complexe : qu'elles soient traditionnelles ou industrialisées, mobiles ou sédentaires, les sociétés humaines sont attachées à leurs espaces de vie par un ensemble de relations extrêmement fortes qui placent la référence culturelle au centre de la dialectique société/territoire. Cette conviction habitait Joël en même temps qu'elle était devenue son outil privilégié d'analyse pour comprendre les rapports des sociétés entre elles et des hommes entre eux. La *culture* devenait une clé de lecture pour l'interprétation des conflits entre diverses communautés ou nations luttant autant *pour* le contrôle exclusif du territoire que *contre* toute forme d'intégration ou de coexistence pacifique avec « l'autre », l'étranger, c'est-à-dire celui qui doit d'abord reconnaître une évidence : toute confrontation pour le contrôle d'un territoire prend sa source dans la controverse sur les « droits » qu'est censé conférer le fait d'en être le premier occupant supposé. On comprend mieux ainsi l'enthousiasme qu'avait

suscité chez J. Bonnemaison la lecture du « Vertige de Babel » (Bruckner, 1992). Joël savait que le rapport au sol, l'attachement de tout homme et de toute société à ses racines géographiques et culturelles conserve une part inexplicable, un mystère. Mystère d'une relation physique et charnelle à son espace de vie, qui pour partie renvoie à l'interrogation existentielle – acquise ou innée, on l'ignore, mais contenant de toute façon une part d'irrationnel – sur le sens qu'il faut donner à la mémoire des ancêtres et, à travers eux, à l'histoire de tout un peuple. Et par là, mystère aussi de cette construction collective, fruit du lent mûrissement d'une société et d'une culture qui se pensent comme telles, et qui prend pour nom, nation.

J. Bonnemaison s'impliquait avec fougue dans toutes les recherches qui pouvaient aider à lever un coin du voile. Alors directeur du département « Sociétés, urbanisation, développement » à l'Orstom, c'est avec son accord qu'un programme de recherche sur les populations réfugiées a pu voir le jour. Au-delà de l'actualité d'une telle problématique, on comprend aisément pourquoi. Les réfugiés sont les

damnés de la Terre, les exclus du territoire, parfois même les apatrides lorsqu'on leur dénie jusqu'au droit à se penser en tant qu'identité nationale et lorsque l'accès au sol qu'ils réclament leur est interdit. Au même titre que l'immigration des populations du Sud vers les pays industrialisés, les mouvements de réfugiés sont une des nombreuses modalités d'une acculturation en marche. Porteur de violence dans un cas, fruit de la violence dans l'autre, ce processus d'acculturation était l'une des raisons de la profonde inquiétude qu'éprouvait Joël Bonnemaïson face à la spirale ascendante et largement incontrôlable des mouvements migratoires et des problèmes d'intégration qui les accompagnent. Sur la base de ses travaux autant que par référence à ses propres valeurs, il pensait en effet qu'il ne peut y avoir de rapports pacifiques entre deux cultures trop différentes. Tout contact qui ne respecte pas ou ne permet pas de respecter les valeurs de l'un des groupes en présence conduit au conflit voire à l'appauvrissement culturel et à la disparition d'une identité. À l'heure du mondialisme triomphant et des gourous du métissage des peuples et de la disparition des frontières du marché, il s'élevait contre l'hypocrisie et l'ethnocentrisme des beaux discours sur les vertus de l'homme universel qui, parce qu'il serait universel, serait fondamentalement pacifique et comme naturellement prédestiné à vivre en harmonie avec l'humanité toute entière. Il est vrai que la prudence s'impose lorsque ce prétendu universalisme est celui de nations dominantes qui réclament l'ouverture, chez les autres, tout en restant elles-mêmes farouchement retranchées derrière leurs certitudes, leurs barrières culturelles et sociales et leurs possessions territoriales. En accord avec Bruckner, il redoutait par ailleurs que les rapports entre les sociétés ne se construisent sur la base d'un métissage culturel plus souvent synonyme d'appauvrissement que d'enrichissement. Car *aller* vers l'autre est un effort immense que bien peu

d'hommes sont capables de fournir. Il y faut une capacité d'écoute, une modestie et un renoncement de soi-même qui est à l'opposé de l'agression primitive. Aller vers l'autre reste l'exception. On envahit l'autre plus souvent qu'on ne va vers lui. De ce fait, les résistances ne peuvent surprendre car s'il existe un sentiment très largement partagé, c'est qu'en dernière instance (c'est-à-dire quand on ne peut plus discuter) la légitimité de l'occupation d'un territoire se mesure au fait d'en être le premier occupant. Il semble être dans la nature de l'homme d'éprouver les plus grandes difficultés à donner raison à l'envahisseur ; même si ce dernier se trouve toujours les meilleures justifications. Mais *a contrario*, cela démontre la puissance de cet attachement presque viscéral au territoire. Le premier occupant se trouve doté de pouvoirs immenses. Il a des « droits » qui peuvent aller jusqu'au refus de l'autre.

L'humiliation de l'assistance aux réfugiés

Au-delà des dérapages et des confusions de genre entre médias et assistance humanitaire, la problématique de l'étude des réfugiés pose un ensemble de questions, simples dans leur formulation mais riches par leur portée scientifique, sociale et politique. Comment vit-on un exil forcé en terre étrangère ? L'intégration, à supposer qu'elle soit acceptée et voulue par la population d'accueil, est-elle toujours souhaitable ? Celle-ci peut-elle être d'ailleurs réussie si la mémoire occultée en est le prix à payer ? Et dans ce cas, n'est-elle pas un renoncement, une trahison ? Après deux ans de recherches sur la question des populations réfugiées au Kenya (en ville comme dans les camps), l'objectif ne peut être, ici, d'en livrer les résultats. Tout au plus proposerai-je de mettre ces questions à l'épreuve de la réalité quotidienne des exilés.

Poser comme hypothèse que le drame de l'exil créerait de façon quasi mécanique du lien social entre les réfugiés serait exagéré ou, tout au moins, mériterait d'être nuancé en fonction des conditions matérielles et de ce que l'exil porte en lui de sens, voire de valeurs. Il est vrai que l'adoption de comportements spécifiques, qui se déclinent dans tous les registres de la vie quotidienne (activités, pratiques alimentaires, systèmes de pouvoir, pratiques matrimoniales, rapports aux autres, etc.), font des réfugiés une catégorie à part entière, différente de la société d'origine. Mais de là à dire que toute communauté de réfugiés serait à même de se reconstituer en tant que société, on peut fortement en douter. Le poids de l'exil, la mémoire des origines est certes le lot commun de tous les réfugiés mais cela ne conduit pas mécaniquement à l'émergence d'une société plus forte et plus unie dans laquelle l'histoire de la fuite serait le ciment d'une communauté en permanente reconstruction. Tous les exils ne débouchent pas sur des diasporas.

Le bouleversement des structures socio-démographiques antérieures est une des premières conséquences de la fuite et de la recherche de l'assistance humanitaire dispensée dans les pays d'accueil. Les familles, souvent monoparentales, sont éclatées en plusieurs fragments souvent très éloignés géographiquement les uns des autres (Cambrézy, 1998). L'inactivité conduit les hommes à perdre une large part des attributions et de l'autorité qui leur étaient traditionnellement réservées. Les enfants naissent et vivent dans un environnement où les parents sont perçus comme les dépendants d'un système d'assistance totalement étranger aux structures traditionnelles de solidarité. Dans le même temps, l'adoption de pratiques nouvelles liées au caractère inhabituel des conditions de vie conduit les réfugiés à s'inventer des « règles » de comportement qui se manifestent par des attitudes qui remettent radicalement en cause les fondements sociaux

de la société d'origine. Mentalement, chaque individu redéfinit sa place et son rôle par rapport aux seules nécessités de survie matérielle et psychologique de son entourage familial immédiat. Le reste importe peu.

À titre d'exemple, les populations qui s'entassent dans les grands camps de réfugiés gérés par le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) manifestent un niveau élevé d'agressivité et d'exigence à l'égard des organismes humanitaires. Sur le terrain, ce comportement est souvent perçu par le personnel engagé dans les différentes actions d'assistance comme une forme d'arrogance traduisant l'ingratitude des réfugiés. Il n'est pas rare que cette perception s'accompagne d'un doute sur la pertinence d'une assistance de longue durée à des réfugiés qui ne sont plus ressentis comme de « vrais réfugiés » mais de plus en plus soupçonnés d'être, de façon plus intéressée, des « réfugiés économiques ».

Ces rapports difficiles entre les réfugiés et le personnel humanitaire débouchent sur toute une série de questions qui dépassent largement les acteurs immédiats. Implicitement, même si le devoir d'assistance aux réfugiés est inscrit dans le droit international, c'est au fond le droit de revendiquer qui est alors dénié aux réfugiés. Sous-entendu, les réfugiés devraient déjà se montrer heureux et reconnaissants de l'assistance qui leur est dispensée. En allant plus loin, deux réflexions s'imposent. La première renvoie aux droits des réfugiés quand tout se passe comme si ces derniers perdaient leur qualité de citoyen dès lors qu'ils sont assistés. Mais se pose du même coup le problème de la réalité de cette citoyenneté *au-delà* des frontières nationales. Tout indique que nous n'en sommes pas là ; n'est pas citoyen du monde qui veut...

La seconde réflexion touche aux ambiguïtés de l'assistance humanitaire dont on peut dire qu'elles sont principalement dues à la diversité des intentions qui président à la mise en œuvre de cette aide. Lorsque le « devoir de

solidarité » envers l'autre n'est qu'un compromis incertain entre l'action caritative – dont il faudrait d'ailleurs analyser en détail les modalités – et les préoccupations des donateurs et des opinions publiques qui les déterminent, on ne peut être surpris que les intérêts du « marché de l'humanitaire » passent en définitive avant les aspirations des intéressés.

Ce malentendu provient d'une profonde méprise sur la façon dont les réfugiés perçoivent cette assistance. Contrairement à ce qui est souvent dit, le risque n'est pas de voir les réfugiés s'habituer à l'assistance qui, ces derniers le savent bien, n'est jamais qu'une forme d'aumône à peine déguisée. L'attente de l'assistance humanitaire n'est pas la dérive « naturelle » à laquelle succomberaient fatalement les réfugiés. L'oisiveté forcée, corollaire de la vie dans les camps, ruine chaque jour davantage les aspirations de tout individu à se penser en tant que membre actif et indispensable d'un corps social. Cette agressivité provient justement du fait que les réfugiés ne s'habituent pas à cette dépendance sans fin aussi insupportable qu'humiliante. Parfaitement au courant de leurs droits, les réfugiés en attendent une mise en œuvre qui respecte la dignité de la personne humaine lorsque, dans le même temps, les organisations humanitaires (les opinions publiques, les pays donateurs...) se donnent, à bon compte, le sentiment du devoir accompli. Cette erreur d'appréciation rend les réfugiés prêts à tout pour sortir de cette spirale infernale où la perspective de la distribution alimentaire est pourtant ce qui les y maintient le plus sûrement. Tous les réfugiés accueillis dans les camps doivent affronter cette insupportable contradiction.

L'intégration ou le retour, le vrai problème

De ce fait, le vrai problème est peut-être moins celui de l'exode en soi – dont le caractère

dramatique et traumatisant n'a, en général et heureusement, qu'une durée limitée – que celui d'un avenir qui n'offre aucun moyen aux réfugiés de se reconstruire une identité. La communauté internationale avait sans doute cru bien faire – et le croit encore – en leur accordant le statut juridique de réfugié et un minimum d'assistance humanitaire. Mais le statut juridique ne suffit pas. Les réfugiés acceptent mal de devoir supporter éternellement ce statut ou plutôt ce *non statut*. Or, passer plusieurs années de sa vie dans un camp prend vite des allures d'éternité... Une solution reste donc à trouver, mais elle dépasse largement le mandat et les compétences du HCR : soit le retour dans le pays d'origine, soit une véritable intégration dans le pays d'accueil.

Dans l'hypothèse du retour, la question posée est celle des conditions qui permettent d'aboutir à la fin du conflit et à la reconstruction du pays. Des solutions durables ont-elles été trouvées aux causes de la guerre ? L'intégrité territoriale du pays d'origine des réfugiés a-t-elle été préservée ? Les droits politiques, philosophiques et religieux des réfugiés sont-ils de nouveau garantis ? Retrouveront-ils leurs terres, leurs domiciles ? Il va de soi que toute réponse négative à l'une ou l'autre de ces questions contribue au maintien des réfugiés dans le statut qu'ils souhaitent par dessus tout oublier.

Dans la seconde hypothèse, le passage du statut de réfugié à celui d'exilé dans un pays d'accueil est le plus souvent la conséquence de l'impossibilité du retour dans le pays d'origine. Précisons que la réinstallation des réfugiés dans un autre pays n'est pas la priorité du HCR qui, dans la logique de son mandat, considère que la seule solution satisfaisante est celle du retour des réfugiés dans leur pays d'origine. Par ailleurs, bien peu d'États sont disposés à s'engager dans une politique d'accueil et d'intégration des réfugiés qui permettrait à ces derniers de devenir des citoyens à part entière dans leurs nouveaux pays d'adoption. De leur

côté, les réfugiés doivent-ils tirer un trait sur leur passé comme condition à une intégration sans accroc ? On connaît l'importance et la gravité de ces questions pour les pays du Nord qui doivent apprendre à cohabiter avec des communautés de travailleurs immigrés. Elles concernent aussi les États qui accueillent les populations réfugiées.

La protection accordée aux réfugiés, des *a priori* à réviser

Les règles de protection accordées aux réfugiés procèdent d'une évaluation de la situation géopolitique mondiale qui est largement contredite dans les faits. Cette évaluation se fonde sur le fait qu'il vaut mieux se satisfaire de l'actuelle division du monde – aussi imparfaite soit-elle – plutôt que d'assumer les risques de conflits qui accompagneraient sa remise en cause. La charte de l'OUA, qui défend le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, va dans le même sens. Pourtant, en Afrique comme ailleurs, nombreux sont les peuples qui refusent de cohabiter (Rwanda, Burundi...), luttent pour leur indépendance (et finissent par l'obtenir, cas de l'Erythrée), ou pour l'accès à un territoire autonome (Palestiniens, Kurdes...). Parce que nombre de conflits n'ont pas trouvé de solutions territoriales, la carte du monde ne peut être définitive. On peut même douter qu'elle le soit un jour... La nouvelle division du monde, qui a beaucoup changé depuis 1989, notamment en Europe (Yougoslavie, ex-URSS...), en apporte d'ailleurs une éclatante démonstration. Ainsi, alors que les réfugiés s'entassent dans les camps au nom de revendications territoriales et politiques déçues, la communauté internationale impuissante se cramponne à ce principe de l'intangibilité des frontières pour mieux se renier ensuite lorsque ce dernier est battu en brèche.

L'idéal de paix qui préside aux rapports entre États au sein de l'Organisation des Nations unies proclame les vertus de la non ingérence et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre, mais la logique de guerre qui s'impose de fait à la communauté internationale montre que cet idéal n'est au fond qu'une lointaine perspective. Les réfugiés font ainsi les frais de cette hypocrisie et attendent une improbable solution à des conflits que l'on se refuse de prévenir et que l'on ne règle après coup, le plus souvent fort mal, qu'à grands renforts d'accords et de traités de paix qui seront immanquablement remis en cause à la première occasion, si l'une des parties s'estime lésée.

Lorsque l'enjeu des conflits est moins celui d'une conquête territoriale aux dépens d'un État voisin qu'une guerre civile aux accents idéologiques et ethniques, l'évaluation de la situation géopolitique mondiale présuppose également que le retour des réfugiés dans leurs pays d'origine n'est qu'une question de temps ; que l'avènement de la démocratie – avec ce qu'elle est censée véhiculer en termes de libertés – est une valeur universelle qui finira bien par s'imposer partout où les règles de fonctionnement sociales et politiques sont encore celles de la dictature, de l'intolérance, du racisme ou de l'exclusion. Là encore, il est à craindre que cette appréciation des choses soit exagérément optimiste sinon erronée. Deux réflexions nous viennent à l'esprit :

☛ Lorsque le refus de toute avancée démocratique puise sa justification dans le rejet de l'autre, auquel on dénie le droit d'occuper une parcelle de territoire, on peut être pessimiste et douter que l'évolution du problème des réfugiés ne soit qu'une question de temps (Cambrézy, 1997). C'est alors la question du droit des « minorités » qui est posée et c'est encore une fois la controverse sur la dévolution de l'autorité sur un territoire à l'une ou l'autre des parties en conflit.

Mais les régimes démocratiques ne sont pas mieux armés pour gérer correctement les problèmes posés par l'accès au territoire des populations étrangères et notamment immigrées. Dans la mesure où ces régimes s'interdisent l'emploi de moyens de répression massifs pour museler les revendications de ces minorités ou les expulser, c'est même leur talon d'Achille. De ce fait, en attendant l'improbable avènement d'un monde réellement et partout démocratique, où toutes les communautés vivraient sur un territoire que nul ne contesterait, on peut penser qu'il existera pendant encore longtemps un lien mécanique entre l'épanouissement des démocraties dans le monde et l'accroissement du nombre d'immigrés et de réfugiés qui tenteront de s'y créer de nouvelles racines. Dans ces conditions, on comprend la réaction des pays du Nord qui ferment leurs frontières pour éviter de se poser la question de l'accueil. Mais parce que cette fermeture est le plus souvent sélective et favorise les voisins culturellement proches, on sent bien que ce sont les fondements mêmes des droits de l'homme et de la démocratie qui sont en fait rediscutés.

Les mouvements de réfugiés et de migrants économiques participent massivement des multiples brassages (de population, d'idées...) aujourd'hui à l'œuvre en Europe, en Asie et en Afrique. À la question que chaque génération

ne manque pas de se poser sur le monde qu'elle laissera derrière elle, s'ajoute aujourd'hui une autre interrogation : quel héritage culturel résistera à ces brassages ? Que doit-on en penser ? À supposer que le « village planétaire » et le marché mondial aient raison de la diversité de la planète, quelle attitude adopter ? Peut-on croire à l'émergence d'une nouvelle culture qui résulterait de ces brassages ? En aimer l'idée ? S'agit-il, comme le pense Bruckner, d'un nivellement par le bas, d'une sous-culture ? Faut-il s'y résigner ? Faut-il résister ? Faut-il lutter ?

Ces questions constituaient le socle de la pensée et de la réflexion de Joël Bonnemaison. Elles le portaient à regarder du côté des sociétés paysannes traditionnelles, là où la mémoire constitue la plus sûre protection contre l'incertitude de l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

- Bonnemaison (J.), Cambrézy (L.), Quinty-Bourgeois (L.), (éds.), 1997. *Le territoire, lien ou frontière ?* CD-ROM, Actes du colloque Orstom - Paris IV, 2-4 oct. 1995, coll. Colloques et séminaires, Orstom, Paris.
- Bruckner (P.) 1992. *Le vertige de Babel. Cosmopolitisme ou mondialisme*. Arléa, Paris, 62 p.
- Cambrézy (L.), 1997. « Un aspect méconnu de la crise rwandaise, les réfugiés de Nairobi ». *Politique africaine*, 68 : 134-141.
- Cambrézy (L.), 1998. « Une enquête chez des réfugiés urbains : le cas des exilés rwandais à Nairobi ». *Autrepart*, Éditions de l'Aube, 5 : 79-93.